



## Portrait régional de l'eau

### Abitibi-Témiscamingue (Région administrative 08)

#### ***Note au lecteur***

Ce document présente un portrait de l'eau pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue, du point de vue de sa quantité, de sa qualité, de sa gestion, de ses usages récréo-touristiques, de ses liens directs avec la faune aquatique et de ses problématiques régionales spécifiques. Il ne constitue pas un bilan exhaustif de l'état de l'eau pour la région.

Une première version de ce portrait a été élaborée, dans le contexte de la vaste consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) en 1999, dont le rapport a été rendu public le 3 mai 2000. Cette première version ne respectait pas toutes les normes formelles d'édition exigées pour les documents gouvernementaux; elle devait donc être considérée comme un document de travail. Aussi, le ministère de l'Environnement a procédé à la révision du document dans le but de le publier. Le document actuel constitue donc la deuxième version du portrait régional de l'eau pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

*Mise à jour : juillet 2000*

---

#### [1. Portrait socio-économique de la région](#)

#### [2. Portrait quantitatif de la ressource \(eau de surface\)](#)

#### [3. Portrait qualitatif de l'eau de surface](#)

#### [4. Portrait de l'eau souterraine](#)

#### [5. Portrait municipal](#)

#### [6. Portrait industriel](#)

#### [7. Portrait agricole](#)

#### [8. Portrait faunique et récréo-touristique](#)

#### [9. Initiatives locales](#)

#### [Annexes](#)





Dernière mise à jour : 2003-10-24

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |  
| [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |

Québec 

© [Gouvernement du Québec, 2002](#)



## Portrait régional de l'eau

### Abitibi-Témiscamingue (Région administrative 08)

#### [1. Portrait socio-économique de la région](#)

#### [2. Portrait quantitatif de la ressource \(eau de surface\)](#)

[2.1 Rivières](#)

[2.2 Lacs](#)

[2.3 Barrages](#)

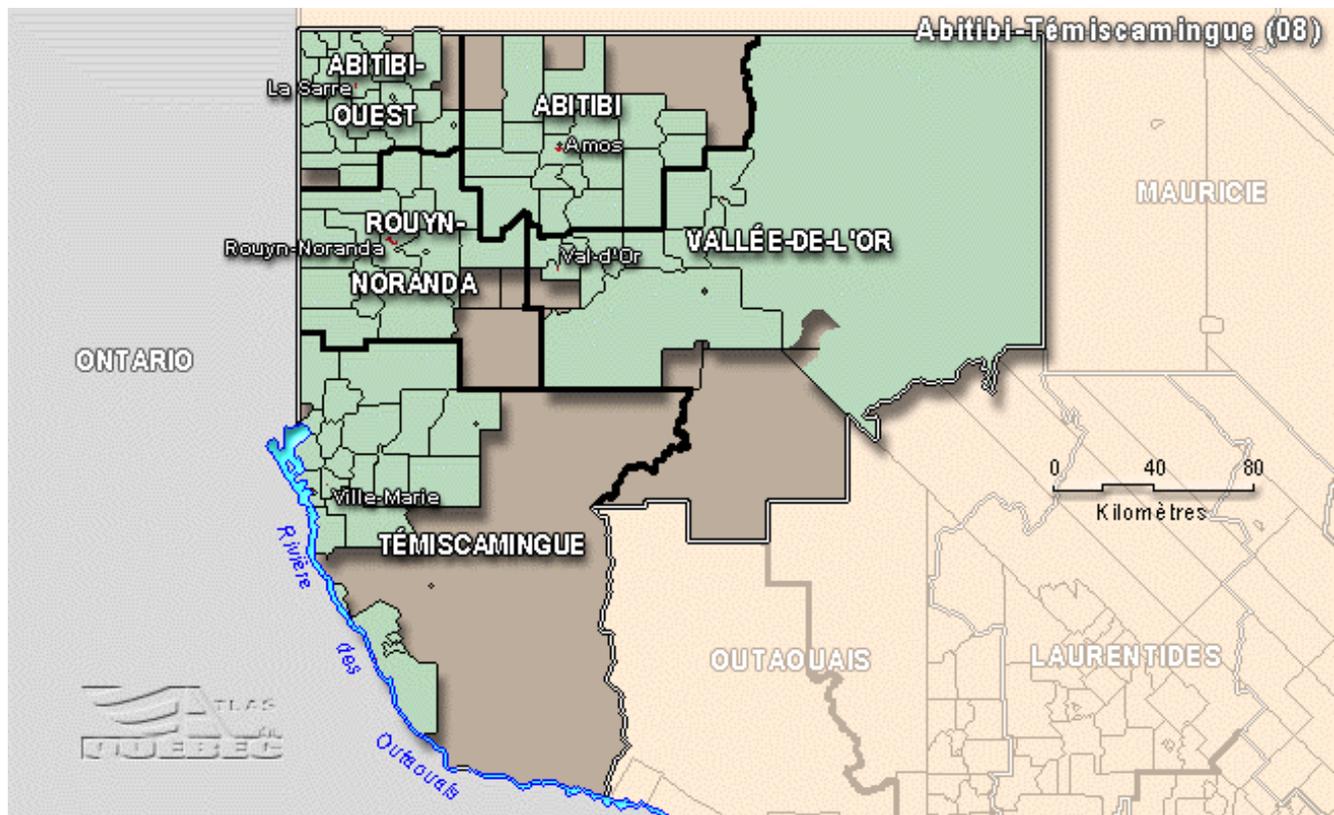
#### [3. Portrait qualitatif de l'eau de surface](#)

[3.1 Qualité de l'eau des rivières](#)

[3.2 Problématiques particulières liées à la qualité de l'eau](#)

### 1. Portrait socio-économique de la région

Située à l'extrême ouest du Québec et partie intégrante du Bouclier canadien, la région de l'Abitibi-Témiscamingue, d'une superficie de 64 904 km<sup>2</sup>, soit 4,3 % du territoire québécois, est caractérisée par un relief généralement uniforme, parsemé de nombreux lacs. La région compte 19 621 lacs de plus de 6 hectares. En 1997, elle était habitée par environ 154 000 personnes.



Source : Carte tirée de l'Atlas du Québec et de ses régions à l'adresse Internet : <http://www.atlasduquebec.qc.ca>

L'Abitibi-Témiscamingue compte 85 municipalités réparties dans 5 municipalités régionales de comté (MRC) et 17 territoires équivalents (municipalités locales, réserves, établissements amérindiens et territoires non organisés). La plupart des municipalités ont moins de 500 habitants et les villes de Ville-Marie, La Sarre, Amos, Val-d'Or et Rouyn-Noranda, chefs-lieux des MRC, regroupent près de 50 % de la population régionale.

L'économie régionale est peu diversifiée et dépend principalement de l'exploitation et de la transformation de la matière ligneuse, de l'exploitation minière et de l'agriculture. L'activité minière est concentrée dans les zones de Rouyn-Noranda et de Val-d'Or. L'exploitation forestière, bien que moins importante dans le secteur de Rouyn-Noranda, touche l'ensemble de la région. Les principales zones agricoles se trouvent au Témiscamingue et dans les environs de La Sarre.

**Tableau 1.1 : Population par division administrative**

Division administrative (décret 1654-97)	Population (1997)
MRC Abitibi	25 280
MRC Abitibi-Ouest	23 571
MRC Rouyn-Noranda	42 638
MRC Témiscamingue	18 027
MRC Vallée-de-l'Or	44 389

**Tableau 1.2 : Caractéristiques territoriales et socio-économiques de la région**

Caractéristique	Donnée	
Population totale <sup>1</sup> (habitants)	153 905	(1997)
Superficie du territoire <sup>2</sup> (km <sup>2</sup> )	64 904	(1996)

Nombre de MRC <sup>2</sup>	5	(1998)
Nombre de municipalités et territoires équivalents <sup>2</sup>	102	(1998)
Nombre d'établissements manufacturiers <sup>3</sup>	181	(1998)
Nombre d'établissements miniers* en exploitation <sup>4</sup>	36	(1997)
Pourcentage du territoire en forêt <sup>4</sup> (%)	85,0	(1995)
Pourcentage du territoire en agriculture <sup>5</sup> (%)	3,0	(1997)
Taux de chômage <sup>2</sup> (%)	14,2	(1997)
Revenus moyens totaux des particuliers <sup>2</sup> (\$)	24 498	(1996)
Emplois <sup>2</sup> : secteur primaire (%)	13,9	(1997)
secteur secondaire (%)	16,6	(1997)
secteur tertiaire (%)	69,3	(1997)

\* : Incluant les carrières, les sablières et les tourbières.

Sources :

1. Répertoire des municipalités du Québec 1998.
2. Institut de la statistique du Québec
3. Centre de recherche industrielle du Québec.
4. Ministère des Ressources naturelles.
5. Statistique Canada.

En 1995, le territoire forestier couvrait 85,0 % de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, dont 92 % en forêt publique et 8 % en forêt privée. En 1997, le territoire agricole (incluant les boisés) représentait 3,0 % du territoire de cette région. En 1998, on trouvait 181 établissements manufacturiers dans la région. Enfin, en 1997, la région comptait 36 établissements miniers en exploitation; 19 producteurs de minéraux métalliques, dont 17 produisaient au moins de l'or, et 1 fonderie.



## 2. Portrait quantitatif de la ressource

### (eau de surface)

#### 2.1 Rivières

Les caractéristiques hydrologiques des principales rivières de la région sont présentées au tableau 2.1. Les débits (moyen, maximal, minimal) ont été calculés à partir des mesures relevées pendant plusieurs années d'observation (30 ans et plus, sauf pour la rivière Maganasipi). Les rivières Mégiscane et Harricana ont un bassin versant supérieur à 3 000 km<sup>2</sup>. Pour connaître les délimitations de certains bassins versants de la région, on peut consulter la carte relative à la qualité de l'eau à la section 3 de ce document.

**Tableau 2.1 : Caractéristiques hydrologiques des principales rivières de la région**

Rivière	Débit moyen (m <sup>3</sup> /s)	Débit maximal (m <sup>3</sup> /s)	Débit minimal (m <sup>3</sup> /s)	Station <sup>1</sup> de mesure	Années observées (nb)	Période observée
Mégiscane	392,0	2 200	58,60	080707	34	1962-1996
Harricana	59,0	337	7,70	080101	63	1933-1996
des Outaouais (supérieur)	39,0	452	7,80	043012	31	1965-1996

Maganasipi	9,2	140	0,19	042103	26	1970-1996
------------	-----	-----	------	--------	----	-----------

Source : Direction du milieu hydrique, ministère de l'Environnement.

1. Il faut consulter l'annuaire hydrologique 1994-1995 du ministère de l'Environnement pour connaître l'endroit exact de la station de mesure.

## 2.2 Lacs

Le tableau qui suit présente les lacs les plus connus de la région, avec leur superficie et leurs principales vocations ou utilisations. Plusieurs autres lacs sont présents dans la région. On peut consulter le ministère de l'Environnement pour connaître leurs caractéristiques.

**Tableau 2.2 : Vocation et utilisation des principaux lacs de la région**

Lac	Superficie (km <sup>2</sup> )	Vocation/Utilisation
Abitibi	878	pêche, nautisme, villégiature, résidences
Dozois*	335	pêche, canot-camping
Témiscamingue*	306	pêche sportive et commerciale, nautisme, résidences
Kipawa*	300	pêche, nautisme, villégiature, résidences
Decelles*	203	pêche, nautisme, villégiature, résidences
Quinze, des*	145	pêche, nautisme, villégiature, résidences, prise d'eau potable
Parent	122	pêche
Malartic	76	pêche, villégiature
Preissac	73	pêche, villégiature, résidences
Duparquet	46	pêche, villégiature, résidences
Macamic	45	pêche, nautisme, résidences
Mégiscane	41	projet Hydro-Québec, villégiature commerciale, pêche
Lemoine	29	villégiature, résidences
Dufault	21	eau potable, pêche, résidences
Blouin	14	pêche, villégiature, résidences

Source : Direction du milieu hydrique et Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue, ministère de l'Environnement.

\* Lac-réservoir

## 2.3 Barrages

Des 119 barrages érigés dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, 14,3 % servent à des fins de régularisation, 13,4 % à des fins de villégiature et 26,9 % à des fins de production hydroélectrique. Hydro-Québec est propriétaire de 24,4 % de ces barrages et 32,8 % sont des propriétés privées. Pour plus de détails, on peut consulter le tableau A.1 en annexe.

Une quinzaine de ces barrages ont une hauteur de plus de 10 mètres. Les trois plus hauts sont situés sur la rivière des Outaouais et sont la propriété d'Hydro-Québec qui les utilise dans le but de produire de l'électricité : le barrage Rapide-Deux mesure 35 mètres de haut, le barrage Première-Chute 32 mètres et le barrage Rapides-des-Îles 31 mètres.

Hydro-Québec exploite également le réservoir Dozois, qui constitue la plus grande réserve d'eau de la région. Ce réservoir, situé sur la rivière des Outaouais, contient 1 863 millions de mètres cubes d'eau. Par ailleurs, le ministère des Travaux publics du Canada est propriétaire des barrages qui retiennent les trois autres plus grands réservoirs. Le réservoir des Quinze contient 1 308 millions de mètres cubes d'eau, le réservoir Témiscamingue 1 217 millions et le réservoir Kipawa 673 millions. Ce dernier réservoir est exploité par Hydro-Québec.

Comme nous venons de le voir, plusieurs plans d'eau aujourd'hui appelés « lacs » sont en fait des réservoirs : Abitibi, Kipawa, Témiscamingue, Macamic, lac des Quinze, etc. Le relèvement de ces cours d'eau, à la suite de la mise en eau des barrages, a déstabilisé leurs berges. Par conséquent, les terrains argileux faisant face aux vents dominants de l'ouest subissent d'importants dommages à cause du marnage. Certains propriétaires disent ainsi avoir perdu de 15 à 30 mètres de terrain, ou avoir vu leur quai emporté par les eaux. Des agriculteurs craignent même de perdre des bâtiments.

Dans le cas particulier du lac Témiscamingue, l'Association des propriétaires riverains conteste la gestion actuelle du niveau des eaux. En 1994, ils ont adressé aux tribunaux un recours collectif dont le jugement est également attendu par les résidents du lac des Quinze et des lacs Simard et Macamic.

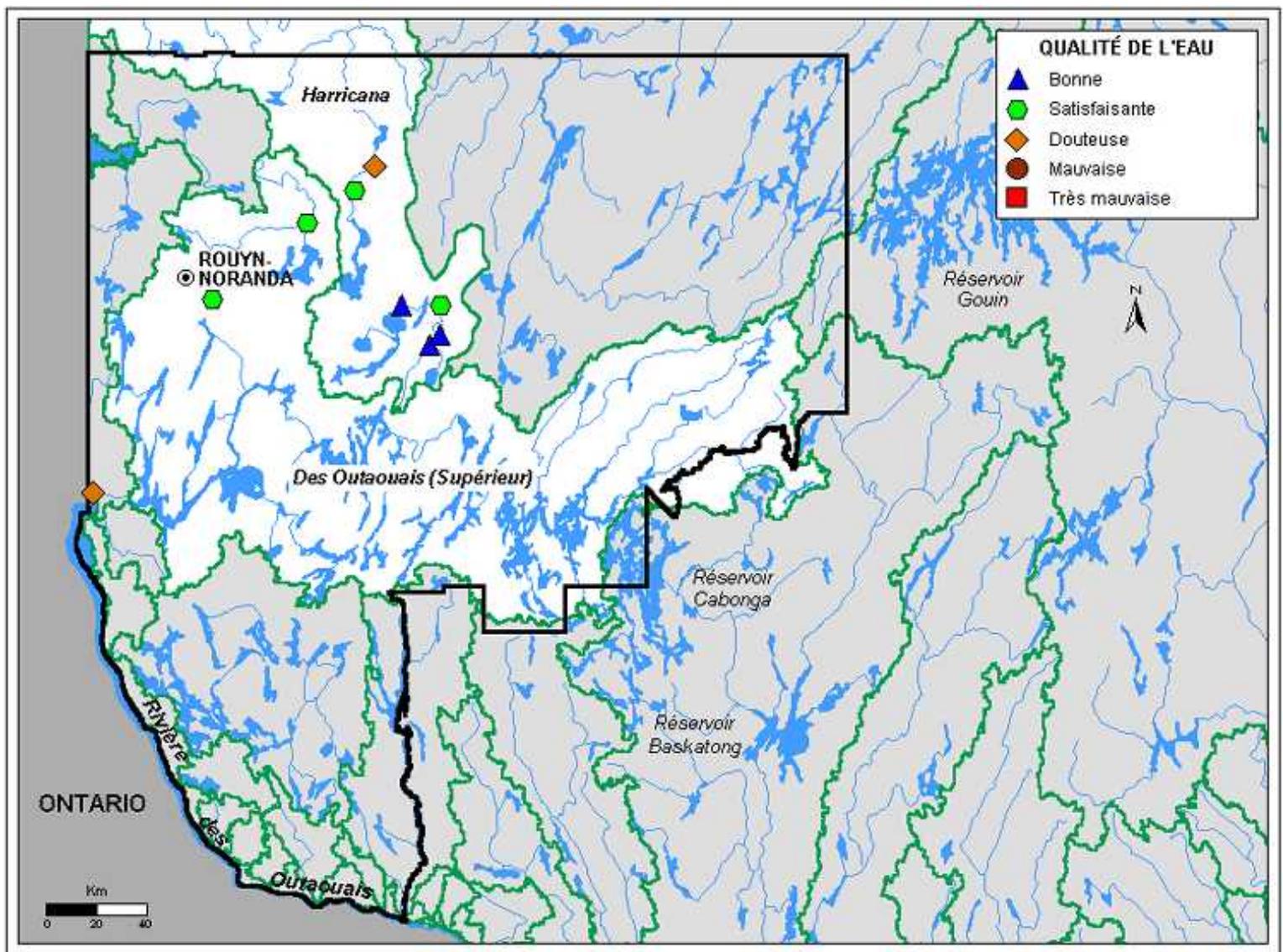


### **3. Portrait qualitatif de l'eau de surface**

#### **3.1 Qualité de l'eau des rivières**

La carte qui suit illustre la qualité de l'eau mesurée au cours des étés 1995 à 1997 aux stations d'échantillonnage du ministère de l'Environnement situées dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue. Les résultats ont été obtenus à partir de l'indice bactériologique et physico-chimique de l'eau (IQBP), qui intègre les neuf indicateurs suivants : azote ammoniacal, chlorophylle *a*, coliformes fécaux, demande biochimique en oxygène, matières en suspension, nitrites et nitrates, phosphore total, saturation en oxygène et turbidité.

#### **Carte 3.1 : Qualité de l'eau des rivières de la région de l'Abitibi-Témiscamingue**



La qualité de l'eau d'une rivière est directement liée aux activités qui ont lieu dans son bassin hydrographique. Le tableau 3.1 présente les pressions de pollution les plus significatives pour les bassins des rivières de la région : la superficie cultivée, la densité animale, le nombre d'industries avec rejets au cours d'eau, la population totale, le pourcentage de cette population qui est raccordée à un réseau d'égouts et le pourcentage de cette même population qui est desservie par une station municipale d'épuration des eaux usées.

Les problématiques particulières sont présentées à la section 3.2. Une liste des publications récentes du ministère de l'Environnement se rapportant aux rivières de la région est incluse à la section 3.3.

**Tableau 3.1 : Synthèse des données de pression de pollution par bassin hydrographique**

Bassin	Superficie du bassin (km <sup>2</sup> )	Superficie cultivée <sup>1</sup> (%)	Cheptel <sup>1</sup> (u.a. par hectare cultivé)	Industries avec rejets au cours d'eau <sup>2</sup> (nb)	Population totale (nb)	Population desservie par <sup>3</sup> :	
						un réseau d'égouts (%)	une station d'épuration (%)
Harricana	29 256	0,1	0,5	n.d.	58 701 <sup>4</sup>	73	65
Kinojévis	4 117	1,8	0,5	n.d.	44 717	82	71

1. Source : Dernier recensement quinquennal disponible de Statistique Canada (1996).

2. Industries raccordées à un réseau d'égouts et celles dont les effluents sont rejetés directement au cours d'eau.

3. Source : Ministère des Affaires municipales et de la Métropole, Service du suivi de l'exploitation, décembre 1998.
4. Notez que ce nombre inclut la population totale de la municipalité de Baie-James (2456 habitants) alors que son territoire est réparti sur plus d'un bassin versant.

u.a. : unités animales. Le cheptel est rapporté en unités animales, c'est-à-dire l'équivalent d'un poids de 500 kg. À titre d'exemple, une unité animale équivaut à une vache ou 4 truies ou 125 poules ou 1 500 cailles, etc. (*Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole*).

n.d. : non disponible.

## 3.2 Problématiques particulières liées à la qualité de l'eau

### 3.2.1 Rivières de l'Abitibi-Témiscamingue

Les rejets sans traitement de nombreuses municipalités de petite et moyenne taille affectent localement la qualité des eaux, en plus d'être la cause de problèmes de salubrité. De plus, certaines exploitations minières et les parcs à résidus peuvent être la cause de la contamination du milieu aquatique.

### 3.2.2 Acidité des lacs et contamination de la chair de poisson par le mercure

Au Québec, la région de l'Abitibi-Témiscamingue est celle qui est la plus affectée par l'acidification qui origine des activités de l'industrie minière. Parmi les 437 lacs visités à ce jour, 23,6 % sont acides et 29,7 % sont en transition.

En ce qui concerne la contamination de la chair de poisson par le mercure, la norme pour la consommation humaine de 0,5 mg/kg est dépassée dans 84 % et 96 % des dorés de moyenne et grande taille ainsi que dans 66 % et 96 % des brochets de moyenne et grande taille. Pour connaître les recommandations de consommation, on peut se référer au *Guide de consommation du poisson de pêche sportive en eau douce*, réalisé conjointement par le ministère de l'Environnement et le ministère de la Santé et des Services sociaux, et au dépliant *Connaissez-vous les Oméga 3?*, réalisé conjointement par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère de l'Environnement et le ministère de la Santé et des Services sociaux.



Dernière mise à jour : 2003-10-24

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |  
| [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |

Québec

© [Gouvernement du Québec](#), 2002



## Portrait régional de l'eau

### Abitibi-Témiscamingue (Région administrative 08)

#### [4. Portrait de l'eau souterraine](#)

[4.1 Usages](#)

[4.2 Problèmes de contamination](#)

[4.3 Gestion des eaux souterraines et aménagement du territoire](#)

[4.4 Références](#)

#### [5. Portrait municipal](#)

[5.1 Portrait général](#)

[5.2 Problématique spécifique](#)

#### [6. Portrait industriel](#)

[6.1 Portrait général](#)

[6.2 Problématiques spécifiques](#)

#### [7. Portrait agricole](#)

[7.1 Portrait général](#)

[7.2 Problématiques spécifiques](#)

#### [8. Portrait faunique et récréotouristique](#)

[8.1 Portrait faunique](#)

[8.2 Activités de contact avec l'eau](#)

#### [9. Initiatives locales](#)

[9.1 Projets en développement durable](#)

[9.2 Projets en milieu hydrique assujettis à la procédure d'évaluation environnementale](#)

[9.3 Initiatives en gestion de rivières](#)

---

#### **4. Portrait de l'eau souterraine**

##### **4.1 Usages**

Plus de 73 % de la population, soit environ 110 700 personnes, est alimentée

par eau souterraine, dont plus de 41 % est alimentée par puits individuels (voir tableau A.2).

Au-delà de 3 800 puits ont fait l'objet d'un rapport de forage et sont enregistrés dans le système d'informations hydrogéologiques (S.I.H.) du ministère de l'Environnement pour le territoire. À ce nombre, il faut ajouter quelques milliers de puits de surface ainsi que tous les puits qui n'ont pas fait l'objet d'un rapport de forage ou dont les rapports ne sont pas encore saisis. On estime ainsi à environ 15 000 le nombre total de puits dispersés dans la région.

La région de l'Abitibi-Témiscamingue compte 2 puits de captage (ou résurgences captées) d'eau de source à des fins commerciales, situés tous deux dans la MRC Abitibi. La région compte 3 usines d'embouteillage dont une située dans la MRC Abitibi, une dans celle de Rouyn-Noranda et une autre dans la MRC Vallée-de-l'Or.

## **4.2 Problèmes de contamination**

### **4.2.1 Contamination bactériologique**

Une étude menée en 1994 par la Direction régionale de la santé publique a estimé que les 15 000 puits privés de l'Abitibi-Témiscamingue se répartissaient en puits artésiens à raison de 69 %, en puits de surface dans le sable à raison de 12 %, et en puits de surface dans l'argile à raison de 19 %. Pour chacun des 180 puits à l'étude, 10 échantillons ont été récoltés aux deux semaines, du 25 avril au 7 septembre 1994. Durant cette période, 35 % des puits artésiens, 84 % des puits de surface dans l'argile et 48 % des puits de surface dans le sable se sont révélés contaminés à au moins une occasion. La contamination bactériologique a été déterminée en prenant les mêmes critères que ceux du ministère de l'Environnement pour l'analyse de l'eau potable dans les réseaux d'aqueduc. Il s'agit donc d'un problème important.

### **4.2.2 Arsenic**

La présence de métaux lourds dans les puits artésiens est aussi une préoccupation majeure en Abitibi-Témiscamingue, du fait notamment de la vocation minière et de la géologie naturelle de certains secteurs. Il est ressorti d'une étude menée par la Direction régionale de la santé publique que la présence d'arsenic était le plus important des problèmes liés aux métaux lourds. L'étude a permis aussi de valider l'hypothèse selon laquelle les puits contaminés étaient associés à un certain type de roche, lui-même assez souvent associé à certains gisements d'or. Puisque les villes se sont généralement construites là où il y avait une mine, certains puits privés creusés dans le même gisement se retrouvent avec de l'arsenic dans leur eau. Dans le cas des familles exposées, une diminution de la quantité d'eau contaminée ingérée a permis de ramener l'imprégnation biologique en arsenic sous la normale dans plus de 70 % des cas. Comme on le voit, dans le cas de l'arsenic, il est presque indispensable d'avoir une approche préventive qui commence par une bonne connaissance géologique de la région.

### **4.2.3 Entretien des puits privés et contrôle de la qualité de l'eau**

Environ 30 % de la population de la région s'approvisionne en eau potable dans des puits privés. Comme nous l'avons vu précédemment, les puits sont parfois contaminés par des métaux lourds (puits artésiens) et montrent une contamination bactériologique notable (surtout les puits de surface).

Les résultats d'un sondage réalisé par la Direction de la santé publique en Abitibi-Témiscamingue afin de connaître la perception et les habitudes d'entretien des propriétaires de puits démontrent qu'environ 4 personnes sur 5

n'ont fait ni le nettoyage ni la désinfection de leur puits depuis 5 ans. La moyenne des analyses bactériologiques réalisées est de 0,15 analyse par puits par année sur 5 ans et de 0,21 analyse par puits par année pour la dernière année, ce qui dénote une sensibilisation accrue.

#### 4.3 Gestion des eaux souterraines et aménagement du territoire

À ce jour, aucun conflit entre usagers de la ressource eau souterraine n'a été rapporté sur le territoire de la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue. Les autorisations délivrées en vertu des articles 22 et 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2) constituent le moyen dont dispose actuellement le ministère de l'Environnement pour évaluer a priori l'impact potentiel d'un captage sur des usagers déjà en place. Toutefois, ces mécanismes d'autorisation ne portent pas sur l'ensemble des projets de captage, puisqu'ils ne visent qu'une partie des secteurs d'activités humaines susceptibles d'effectuer des captages d'importance.

Les périmètres de protection (immédiate, rapprochée et éloignée) des ouvrages de captage d'eau souterraine alimentant un réseau de distribution d'eau potable (c'est-à-dire la détermination de leur aire d'alimentation et de la vulnérabilité des eaux souterraines au sein de cette aire) ne sont pas généralement déterminés par les municipalités. Cependant, depuis 1996, le ministère de l'Environnement exige pour ces projets de captage, en vertu de la Directive 001 portant sur le captage et la distribution de l'eau, la détermination de ces périmètres et recommande l'adoption d'une réglementation visant à régir les usages des eaux souterraines sur le territoire et les activités qui en influencent la qualité.

Les municipalités d'Amos, de Val-d'Or et de Val-Senneville s'approvisionnent en eau potable à partir d'eskers. Les eskers, de par leur composition géologique (sable et gravier), fournissent une eau de qualité pour la consommation humaine, mais ils constituent des zones sensibles à la contamination.

La ville d'Amos est sans doute l'une des plus sensibles à la problématique de l'approvisionnement en eau potable. Depuis 1976, les menaces de contamination des sources d'eau potable ont été nombreuses. Mentionnons à ce propos l'exploitation de sable et de gravier, les projets de lotissements résidentiels, l'entreposage de véhicules routiers désaffectés, l'exploitation forestière et les lignes de transport d'énergie. Des failles dans le cadre législatif font que le problème demeure. En particulier, la *Loi sur les mines* (L.R.Q., c. M-13.1), qui a préséance sur toutes les autres, a amené Amos à tenter de faire adopter une loi d'intérêt privé par l'Assemblée nationale.

La situation de Val-d'Or et de Val-Senneville, qui s'approvisionnent à même la moraine Harricana, ressemble beaucoup à celle d'Amos. À plusieurs reprises, ces municipalités ont dû réagir face à la menace que constitue l'exploitation de sablières. Les municipalités de Senneterre et de Malartic désirent quant à elles protéger l'aire d'alimentation de leurs ouvrages de captage d'eau souterraine des conséquences d'activités minières futures. De même, une entreprise d'eau commerciale de la municipalité de Saint-Mathieu-d'Harricana, Eaux vives Harricana, est en pourparlers actuellement avec les autorités gouvernementales, gestionnaires des terres publiques qui environnent sa propriété, afin de protéger l'aire d'alimentation de ses ouvrages de captage des répercussions d'activités humaines futures.

Soulignons enfin qu'il y a contamination naturelle à l'arsenic de puits privés dans certains secteurs des municipalités de Dubuisson, Rivière-Héva, Duparquet, Rapide-Danseur, Rouyn-Noranda (quartier Granada), Chazel et Clermont.

## 4.4 Références

BEAUMIER, M., F. KIROUAC et M. LEDUC, 1994. *BADGEO en totalité sur support digital*, Québec, Ministère des Ressources naturelles.

McCORMACK, R., 1985. *Carte de vulnérabilité des eaux souterraines à la pollution - Région de l'Abitibi-Témiscamingue*, Québec, Ministère de l'Environnement.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC, 1984. *Directive n° 001 – Captage et distribution de l'eau*, Québec.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE, 1995. *Guide sur les périmètres de protection autour des ouvrages de captage d'eau souterraine*, Les Publications du Québec.

POISSANT, L.-M., 1998. *Perception de la qualité de l'eau, habitudes d'aménagement et d'entretien des puits domestiques chez leurs propriétaires en Abitibi-Témiscamingue en 1996*, Québec, Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue, 70 p.

POISSANT, L.-M., 1997. *La contamination à l'arsenic des puits domestiques en Abitibi-Témiscamingue*, Québec, Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue, 104 p.

POISSANT, L.-M., 1995. *La contamination bactériologique des puits domestiques en Abitibi-Témiscamingue*, Québec, Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue, 94 p.

SIMARD, G. et R. DES ROSIERS, 1979. *Qualité des eaux souterraines du Québec, rapport H.G.-13*, Québec, Ministère de l'Environnement, Direction générale des inventaires et de la recherche.



## 5. Portrait municipal

### 5.1 Portrait général

#### 5.1.1 Gestion des services d'alimentation en eau

La région de l'Abitibi-Témiscamingue compte 42 réseaux municipaux d'eau potable qui desservent une population de 105 376 habitants dans 41 municipalités. De ces réseaux, 11 possèdent un système de traitement (plus de détails sont fournis au tableau A.2 en annexe).

On estime que 26,6 % de la population de la région est alimentée par eau de surface tandis que 73,4 % est alimentée en eau souterraine, et ce, principalement dans deux villes importantes : Val-d'Or et Amos. De ce dernier pourcentage, environ 58,9 % de la population est alimentée par des réseaux municipaux et 41,1 % par des puits individuels.

#### 5.1.2 Gestion des eaux usées municipales

Dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, 72 % de la population était raccordée à un réseau d'égouts municipal en 1999. Le *Programme d'assainissement des eaux du Québec* (PAEQ) et le *Programme d'assainissement des eaux municipales* (PADEM) ont permis l'investissement

par le gouvernement du Québec et les municipalités de près de 176 millions de dollars pour la construction d'infrastructures d'assainissement des eaux usées municipales. Grâce à ces investissements, 92 % de la population de la région de l'Abitibi-Témiscamingue raccordée à un réseau d'égouts traitait ses eaux usées le 31 décembre 1999. Pour connaître les données par MRC, on peut consulter le tableau A.3 en annexe.

## **5.2 Problématiques spécifiques**

### **5.2.1 Eau potable**

Outre les problèmes mentionnés à la section 4.3 pour certaines municipalités qui s'approvisionnent en eau souterraine (Amos, Val-d'Or et Val-Senneville), les activités minières près du lac Dufault menacent aussi la qualité de l'eau potable de 75 % de la population de la MRC Rouyn-Noranda.

La région de l'Abitibi-Témiscamingue compte aussi beaucoup de petites municipalités possédant des réseaux d'aqueduc de faible dimension qui sont souvent entretenus par une main-d'œuvre peu spécialisée ou non suffisamment qualifiée. La conséquence est que les citoyens de ces petites municipalités reçoivent parfois des avis les enjoignant de faire bouillir leur eau de consommation.

### **5.2.2 Eaux usées**

En raison des grandes étendues argileuses de la région, plusieurs propriétaires de résidences isolées situées sur un sol imperméable n'ont d'autre choix que d'installer un filtre à sable classique ou l'équivalent pour traiter leurs eaux usées. Selon les normes prescrites, l'effluent de ce type de système doit être rejeté dans un cours d'eau à 1 500 mètres en amont d'un lac, ce qui s'avère irréalisable dans la grande majorité des cas. Faute de solutions de rechange, plusieurs citoyens ont des installations illégales. Un projet pilote a toutefois été entrepris dans la municipalité de Senneterre Paroisse, où un système de filtration biologique à base de mousse de sphaigne et de plantes aquatiques est actuellement à l'essai.

### **5.2.3 Protection des rives, du littoral et des plaines inondables**

L'omniprésence des lacs et des cours d'eau à proximité des lieux habités amène une pression importante sur les rives et le littoral. En effet, on trouve sur les berges d'un grand nombre de plans d'eau et de plusieurs rivières des développements domiciliaires et des lieux voués à la villégiature. Les effets de ces développements sont le déboisement des rives, la réalisation de divers travaux ne cadrant pas avec la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* de même que des cas d'érosion, de creusement et de remblayage. Le caractère naturel de plusieurs plans d'eau est ainsi gravement menacé.

L'Abitibi-Témiscamingue compte 85 municipalités dont 69 ont moins de 2 000 habitants. La responsabilité d'appliquer la Politique leur est dévolue et la majorité d'entre elles s'acquittent difficilement de cette tâche. De plus, le citoyen connaît rarement les règles à respecter et une information sûre n'est pas toujours disponible auprès de sa municipalité.

En matière de plaines inondables, l'Abitibi-Témiscamingue ne constitue pas une région à risque. Dans certains secteurs toutefois, des inondations se sont déjà produites. La Convention Canada-Québec sur la cartographie des zones inondables n'a pas permis de réaliser de cartographie officielle. Les renseignements relatifs aux plaines inondables et aux cotes d'inondation sont donc très partiels et imprécis.

### 5.2.4 Projet à venir

Il importe de mentionner que l'Ontario étudie la possibilité de créer un immense site d'enfouissement sanitaire près de Kirkland Lake, à quelques pas de la rivière Blanche, qui coule vers le Québec, à la tête du lac Témiscamingue.



## 6. Portrait industriel

### 6.1 Portrait général

#### 6.1.1 Secteur primaire

L'Abitibi-Témiscamingue est la plus importante région minière du Québec et, conséquemment, la région la plus affectée par la pollution générée par les activités minières. Cette région renferme près de 50 % des sites miniers du Québec, occupant une superficie d'un peu moins de 5 000 hectares. L'activité minière y est caractérisée principalement par l'exploitation de mines d'or, mais on y retrouve également des mines polymétalliques.

L'industrie minière utilise des quantités importantes d'eau. Utilisée surtout à l'étape de l'enrichissement du minerai, l'eau provient de source « fraîche » (ex. : cours d'eau) ou de la recirculation d'eaux usées (ex. : sortie du parc à résidus). Le maintien à sec des chantiers miniers exige le pompage de l'eau souterraine. Le rabattement de la nappe phréatique dans le secteur d'influence des travaux cause parfois des problèmes d'approvisionnement, mais de façon temporaire.

Les principaux problèmes reliés à l'eau sont l'acidification causée par les aires d'accumulation de résidus miniers générateurs d'acide et la contamination par les métaux lourds. Les aires d'accumulation de résidus miniers incluent les parcs à résidus miniers, les haldes de stériles ainsi que les bassins de décantation des boues.

Selon le ministère des Ressources naturelles, la région compte 147 aires d'accumulation de résidus miniers qui occupent une superficie de 4 560 hectares. Près de 67 % de la superficie de ces aires est considérée comme inactive, puisqu'elles ne reçoivent plus de résidus miniers, et environ 56 % de la superficie totale des aires d'accumulation contient des résidus potentiellement générateurs d'acide. Les tableaux 6.1 et 6.2 présentent certaines données du ministère des Ressources naturelles sur les aires d'accumulation actives et inactives. Des discussions sont en cours entre le ministère des Ressources naturelles et le ministère de l'Environnement concernant la classification des aires d'accumulation (potentiellement générateur d'acide, basique ou neutre).

**Tableau 6.1 : Aires d'accumulation de résidus miniers actives de la région de l'Abitibi-Témiscamingue**

Nombre	Superficie (ha)	Potentiellement génératrices d'acide	Basiques	Neutres	Superficie restaurée (ha)
37	1 517	17 (1 041 ha)	0	20	31

Source : Ministère des Ressources naturelles.

Les effluents des sites actifs sont vérifiés et doivent respecter les normes de la directive minière 019 du ministère de l'Environnement. Le pourcentage de conformité des effluents s'est grandement amélioré entre 1989 et 1993. Il se maintient au-dessus de 97 % depuis 1993.

**Tableau 6.2 : Aires d'accumulation de résidus miniers inactives de la région de l'Abitibi-Témiscamingue**

Nombre	Superficie (ha)	Potentiellement génératrices d'acide		Superficie restaurée (ha)
		Nombre	Superficie (ha)	
110	3 043	41	1 537	1 605

Source : Ministère des Ressources naturelles.

Parmi les 110 aires d'accumulation inactives, 42 ont fait l'objet d'une restauration complète pour une superficie restaurée de 1 605 hectares. Douze de ces aires étaient potentiellement ou actuellement génératrices de drainage acide. La restauration des parcs inactifs est longue et très coûteuse. Un certain nombre de sites qualifiés « d'aires orphelines » posent encore problème au regard de leur restauration, en raison de l'impossibilité d'identifier un propriétaire ou de l'insolvabilité du propriétaire. Pour faire en sorte que cette situation ne se reproduise plus, le ministère des Ressources naturelles a modifié la *Loi sur les mines* (L.R.Q., c. M-13.1) afin d'assurer la restauration des terrains affectés par les activités minières. Depuis 1995, toute personne qui réalise certains travaux d'exploration ou d'exploitation minière est tenue de déposer un plan de restauration et une garantie financière couvrant 70 % du coût de restauration des aires d'accumulation.

Le ministère des Ressources naturelles investit plus de 2 millions de dollars par année en travaux de restauration depuis 10 ans. Sur les 16 millions de dollars affectés depuis 1990 à la restauration des sites inactifs qui ont été rétrocédés à l'État dans l'ensemble du Québec, près de 13 millions de dollars ont été dépensés en Abitibi-Témiscamingue, soit 80% du total.

L'exploitation minière d'antan a laissé des cicatrices importantes sur le terrain et a beaucoup affecté la faune et la qualité de l'eau de certains lacs et cours d'eau, notamment les lacs Dufault et Arnoux ainsi que les rivières Bourlamaque et Piché.

Dans la municipalité d'Arntfield, le développement du territoire du bassin du lac Dasserat pourrait être compromis par la pollution de l'eau causée par les parcs à résidus miniers générateurs d'acide de l'ancienne mine Aldermac. Plusieurs groupes environnementaux de la région sont préoccupés par la problématique des parcs à résidus miniers, notamment ceux qui sont inactifs.

La région compte aussi plusieurs carrières et sablières, dont une quinzaine d'importance selon le ministère des Ressources naturelles. De façon générale, l'exploitation des carrières et sablières a peu d'impact sur les eaux souterraines, à part l'abaissement de la nappe phréatique dans certains cas d'exploitation situés sous le niveau de cette nappe. En ce qui concerne les eaux de surface, les eaux générées par l'exploitation d'une carrière ou d'une sablière ou par un procédé de concassage ou de tamisage doivent respecter les concentrations prévues au *Règlement sur les carrières et sablières* (c. Q-2, r. 2).

### 6.1.2 Secteur secondaire

Dans le secteur secondaire, parmi quelque 180 établissements industriels et manufacturiers de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, environ 83 % comptent moins de 50 employés. De ce nombre, le ministère de l'Environnement a compté, en 1995, 37 établissements dont les rejets d'eaux usées (eaux de procédé) étaient susceptibles de causer directement ou indirectement des dommages significatifs à l'environnement, soit en raison de leur nature ou de leur quantité. Dans les autres établissements, l'eau est principalement réservée à un usage domestique.

Le tableau A.4 en annexe présente quelques caractéristiques de ces 37 établissements, répartis en fonction de la taille des entreprises, des secteurs d'activité industrielle et du lieu de rejet des eaux usées (rejet dans un réseau d'égouts municipal ou dans l'environnement). On remarque que 19 établissements, soit environ 50 %, sont raccordés à un réseau d'égouts municipal.

Depuis les années 1970, diverses mesures ont été progressivement mises en œuvre par le gouvernement en vue d'assainir les eaux usées industrielles : délivrance d'autorisations préalablement à l'implantation d'un établissement industriel, adoption de règlements dans deux secteurs industriels, soit le secteur des pâtes et papiers et celui du raffinage du pétrole, réalisation de programmes d'intervention spécifiques tels le *Programme d'assainissement des eaux du Québec* (PAEQ), le *Plan d'action Saint-Laurent* (PASL/SLV 2000) et, depuis peu, le *Programme de réduction des rejets industriels* (PRRI). Dans le cas des établissements qui déversent leurs effluents directement dans l'environnement, de plus en plus, le Ministère se réfère, pour établir le niveau d'assainissement, aux critères de qualité des eaux de surface et établit des objectifs environnementaux de rejet (OER), tout en tenant compte de la meilleure technologie disponible et économiquement acceptable. Par ailleurs, au niveau municipal, des règlements régissant les rejets industriels dans les réseaux d'égouts ont été adoptés à l'occasion de l'implantation des stations d'épuration.

En 1995, le ministère de l'Environnement a dressé un état de la situation de l'assainissement des eaux usées industrielles pour l'ensemble du Québec. Il a déterminé le nombre d'établissements qui avaient terminé leurs travaux d'assainissement (ex. : installation d'un système de prétraitement pour les établissements raccordés à un réseau d'égouts municipal ou d'un système de traitement complet pour ceux qui déversent leurs effluents dans l'environnement) ou étaient en train de les réaliser et le nombre de ceux qui en étaient à l'étape d'évaluation de correctifs. Les travaux d'assainissement sont considérés comme terminés lorsque les ouvrages installés sont susceptibles d'assurer le respect des normes réglementaires ou de toute autre exigence établie en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2), et ceci à la date visée.

Le tableau A.4 en annexe présente également une évaluation du taux d'avancement des travaux d'assainissement, réalisée en 1995, pour les industries de la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Les grandes entreprises avaient réalisé les travaux d'assainissement qui étaient alors requis par le ministère de l'Environnement, tandis que le taux d'assainissement observé était beaucoup plus faible pour les moyennes et petites entreprises, surtout concentrées dans le secteur agroalimentaire et celui de la transformation du bois.. Toutefois, près de 60 % des industries raccordées à un réseau d'égouts municipal voyaient leurs effluents traités dans une station d'épuration, permettant ainsi d'assurer le traitement de plusieurs types de contaminants. Depuis 1995, plusieurs autres établissements ont réalisé des travaux d'assainissement, mais aucun nouvel inventaire n'a été réalisé.

Actuellement, les problématiques relatives à l'eau concernent principalement le secteur de la métallurgie reliée à l'activité minière, le secteur des pâtes et papiers et celui de la transformation du bois.

### **Secteur de la métallurgie**

La région de l'Abitibi-Témiscamingue est au cœur des préoccupations provinciales au sujet des pluies acides et de l'acidité des lacs. Plusieurs plans d'eau, tout particulièrement certains plans d'eau du Témiscamingue, ont été affectés et sont toujours affectés par les précipitations acides. La réduction des émissions acides de la fonderie Horne (Noranda inc.) et d'Inco (Sudbury), depuis quelques années, permet toutefois d'escompter une certaine amélioration de l'habitat du poisson de ces lacs.

### **Secteur des pâtes et papiers**

Parmi les industries répertoriées dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, les établissements du secteur des pâtes et papiers présentent des volumes de rejets très importants et sont aussi les plus grands utilisateurs d'eau. Le tableau 6.3 présente ces établissements en précisant leur point de rejet, le débit moyen de rejet et le type de traitement de leurs eaux usées industrielles. Ces entreprises sont assujetties à des normes sectorielles de rejets, en vertu du *Règlement sur les fabriques de pâtes et papiers* (c. Q-2, r. 12.1). Leurs eaux usées ne sont rejetées dans l'environnement qu'après un traitement, ce qui en diminue considérablement l'impact sur le milieu récepteur. À l'heure actuelle, une seule usine ne respecte pas tous les paramètres des normes d'effluent du règlement; un plan correcteur est en voie de réalisation afin de remédier à la situation.

De plus, en vertu de la section IV.2 relative à l'attestation d'assainissement dans la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2) et du *Règlement sur les attestations d'assainissement en milieu industriel* (c. Q-2, r. 1.01), ces entreprises devront élaborer et appliquer progressivement des plans d'assainissement afin de respecter des normes supplémentaires basées sur le milieu récepteur. Elles auront aussi une incitation économique à réduire les quantités de contaminants qu'elles rejettent dans l'environnement, en raison de la redevance relative à la pollution imposée par le règlement. Cette redevance prendra effet après la délivrance des premières attestations d'assainissement. Le calcul de la redevance est établi en fonction des quantités de contaminants rejetées et non en fonction des volumes d'eau prélevés ou rejetés. Il n'y a donc pas d'incitation directe à réduire le volume d'eau utilisé.

**Tableau 6.3 : Caractéristiques des deux fabriques de pâtes et papiers de la région de l'Abitibi-Témiscamingue**

<b>Établissement industriel MUNICIPALITÉ</b>	<b>Point de rejet</b>	<b>Effluent final (rejet) Débit en m<sup>3</sup>/jour 1996</b>	<b>Traitement des eaux usées de procédé</b>
Produits forestiers Donohue inc. <b>AMOS</b>	Rivière Harricana	20 400	Primaire et biologique
Tembec inc. <b>TÉMISCAMINGUE</b>	Rivière des Outaouais	176 500	Primaire et biologique

## Secteur de la transformation du bois

Il existe en Abitibi-Témiscamingue un grand nombre de scieries. Celles-ci génèrent chaque année d'importantes quantités de résidus (écorces, sciures) qui sont déposés dans des parcs à résidus ligneux. La région comporte 31 parcs à résidus importants, dont les eaux de lixiviation (contenant des phénols, des acides résiniques, etc.) affectent à divers degrés la qualité des cours d'eau ou de la nappe phréatique.

Douze de ces parcs sont considérés comme inactifs puisqu'ils ne reçoivent plus de résidus et seuls 3 de ceux-ci ont été restaurés. Ils se répartissent ainsi :

**Tableau 6.4 : Parcs à résidus ligneux de la région de l'Abitibi-Témiscamingue**

MRC	Parcs actifs	Parcs inactifs		Types de résidus		
		Non restaurés	Restaurés	Scieries	Pâtes et papiers	Autres
Abitibi	4	1	1	5	1	0
Abitibi-Ouest	3	2	0	5	0	0
Rouyn-Noranda	0	4	0	4	0	0
Témiscamingue	8	1	1	6	2	2
Vallée-de-l'Or	4	1	1	5	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>19</b>	<b>9</b>	<b>3</b>	<b>25</b>	<b>3</b>	<b>3</b>

La solution aux problèmes environnementaux des résidus ligneux provenant des scieries de la région passe par leur valorisation, soit à des fins énergétiques, soit comme amendement agricole. Des projets pilotes dans la MRC Abitibi sont en cours afin d'évaluer le potentiel d'utilisation des boues biologiques du système de traitement des eaux usées comme fertilisants pour les terres agricoles et dans la restauration des parcs à résidus ligneux ou miniers.

### 6.1.3 Secteur tertiaire

Le secteur tertiaire regroupe les activités commerciales et les services. L'usage de l'eau s'y limite généralement à un usage domestique.

## 6.2 Problématique spécifique

### 6.2.1 Dépôts pétroliers

En Abitibi-Témiscamingue, 5 villes importantes ont à l'intérieur de leurs limites un ou plusieurs dépôts pétroliers servant de transit entre les raffineries et les détaillants régionaux de produits pétroliers. L'exploitation de ces dépôts, dans certains cas, a été à l'origine de la contamination des sols et de l'eau. À Val-d'Or et à Rouyn-Noranda, certains dépôts ont contaminé la nappe phréatique sous le terrain qu'ils occupent, ce qui a des conséquences manifestes pour les résidents et les commerces voisins. À titre d'exemple, mentionnons la contamination de puits privés au-delà des critères de qualité pour l'eau potable.



## 7. Portrait agricole

## 7.1 Portrait général

En 1996, la région de l'Abitibi-Témiscamingue regroupait 2,5 % des fermes et 4,6 % des superficies cultivées du Québec. L'importance de l'agriculture dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue se traduisait par 892 fermes occupant 3 % du territoire (incluant les boisés) et 1,2 % des terres en culture. La superficie cultivée et drainée était de 804 km<sup>2</sup>, dont 1 % était irriguée. On y trouvait un cheptel de 55 997 bovins, de 8 584 ovins, de 2 042 porcins et de 170 046 volailles, la production de la volaille étant concentrée dans la MRC Vallée-de-l'Or et celle du porc dans la MRC Témiscamingue (voir tableau A.5 en annexe).

S'il existe une problématique agricole au regard du portrait régional de l'eau, elle provient ou pourrait provenir de deux secteurs, soit la production porcine et bovine. Certaines rivières sont par conséquent susceptibles d'être affectées par les activités agricoles, notamment la rivière à la Loutre au Témiscamingue et la rivière Dagenais en Abitibi-Ouest. L'impact réel ou potentiel de la production porcine prévaut surtout dans la MRC Témiscamingue et de la plus récente vague d'expansion de cet élevage, survenue entre 1994 et 1996.

## 7.2 Problématiques spécifiques

Les problématiques agricoles spécifiques seront traitées par municipalité régionale de comté (MRC). La région de l'Abitibi-Témiscamingue présente un bilan agroenvironnemental relativement positif, explicable par la faible importance du secteur de l'agriculture dans cette région par rapport, notamment, au secteur industriel.

On ne peut encore parler de concentration, mais la **MRC Témiscamingue** est actuellement le lieu d'implantation privilégié des nouveaux élevages porcins. Une nouvelle vague d'expansion pourrait devenir préoccupante du fait que le développement de ce secteur se situe pour une très large part dans l'axe Fugèreville-Laverlochère-Guigues, axe qui coïncide avec celui de la rivière à la Loutre et son bassin versant. Compte tenu des problèmes d'érosion et d'eutrophisation qui affectent déjà ce cours d'eau, sa capacité de support pourrait devenir un facteur limitant du développement.

Quant au secteur bovin de boucherie, dominant dans les **MRC Abitibi-Ouest** et **Abitibi**, il constitue un secteur potentiellement préoccupant (impact actuel non connu) du fait que la région se spécialise dans le créneau vaches-veaux et que cette production se fait suivant une régie dite en « aménagement minimal », non traditionnellement encadrée par la réglementation environnementale. La préoccupation vient aussi du fait que la région est celle qui comporte le plus de fermes de 100 unités animales et plus au Québec : 65, contre une moyenne québécoise de 35 par région.



## 8. Portrait faunique et récréotouristique

### 8.1 Portrait faunique

#### 8.1.1 Pêche sportive

L'Abitibi-Témiscamingue recèle de nombreux plans d'eau de différentes tailles et une grande partie de son territoire est boisée. Ce sont les deux principaux facteurs qui font que l'exploitation et l'observation de la faune jouent un rôle important dans l'économie régionale.

La pêche sportive est l'activité de prélèvement qui génère le plus de retombées économiques. À partir de données provenant de différentes sources, en 1995, le ministère de l'Environnement évaluait ces retombées à 40 millions de dollars. La pêche sportive est pratiquée surtout en territoire libre (83 %), par les résidents essentiellement, mais aussi dans les territoires fauniques, autant par les résidents québécois que par des non-résidents.

**Tableau 8.1 : Retombées de la pêche sportive par MRC, en milliers de dollars**

MRC	TERRITOIRE LIBRE		TERRITOIRES FAUNIQUES		SOUS-TOTAL		TOTAL
	Résidents	Non-résidents	Résidents	Non-résidents	Résidents	Non-résidents	
Abitibi	1 129,4	180,3	2,0	0,2	1 131,4	180,5	1 311,9
Abitibi-Ouest	1 138,8	289,3	3,6	0,3	1 142,4	289,6	1 432,0
Rouyn-Noranda	1 972,7	878,7	35,2	2,6	2 007,9	881,3	2 889,2
Témiscamingue	7 896,1	7 639,4	1 606,0	2 736,3	9 502,1	10 375,7	19 877,8
Vallée-de-l'Or	8 537,9	2 829,2	1 676,1	479,6	10 214,0	3 308,8	13 522,8
<b>TOTAL</b>	<b>20 674,9</b>	<b>11 816,9</b>	<b>3 322,9</b>	<b>3 219,0</b>	<b>23 997,8</b>	<b>15 035,9</b>	<b>39 033,7</b>

### 8.1.2 Pêche commerciale

La pêche commerciale est une activité plutôt marginale dans la région. Seulement trois entreprises détiennent des permis, leur permettant de capturer l'esturgeon et le corégone dans certains plans d'eau. En raison de la productivité plutôt limitée de ces espèces, les quotas des entreprises sont restreints. Les ventes annuelles atteignent environ 45 000 dollars.

### 8.2 Activités de contact avec l'eau

Le territoire de la région de l'Abitibi-Témiscamingue est parsemé de ZEC. On y trouve aussi le parc d'Aiguebelle et une partie de la réserve faunique La Vérendrye. Toute cette région est donc très propice à la chasse, à la pêche et au camping.

Les eaux des rivières de la partie nord de la région sont naturellement très colorées et leur écoulement est lent. Certaines activités récréatives, dont la baignade, s'observent donc davantage sur les lacs que sur les rivières. La pêche et le nautisme sont tout de même pratiqués un peu partout. Par exemple, les rives des lacs Dufault et Beauchastel, d'abord fréquentées par les villégiateurs, sont de plus en plus colonisées par les résidents permanents qui trouvent, durant la saison estivale, les lieux propices pour s'adonner à leurs activités nautiques favorites.

Les eaux de la partie sud de la région s'écoulent vers la rivière des Outaouais. On y trouve plusieurs grands plans d'eau fréquentés par les pêcheurs et les amateurs de nautisme. Le lac Témiscamingue est fort utilisé. Il accueille les villégiateurs, les pêcheurs durant toute l'année, les adeptes de nautisme, les baigneurs et quelques véliplanchistes. On y organise des compétitions annuelles de natation et des régates.



## 9. Initiatives locales

## 9.1 Projets en développement durable

Dans la version présommet du répertoire intitulé *400 réussites en développement durable qui ont transformé le Québec*, réalisé à l'occasion de l'ÉcoSommet 96, les projets qui ont un rapport avec les thèmes « lacs et cours d'eau » et « faune aquatique » de la région de l'Abitibi-Témiscamingue ont été consultés afin de faire ressortir ceux qui sont rattachés au développement durable. Le seul projet retenu est l'**Aménagement du lac Édouard en un jardin botanique**, dont la Ville de Rouyn-Noranda se fait le promoteur avec divers partenaires.

Le répertoire des réussites (400 projets), produit par le personnel d'ÉcoSommet, est le fruit des consultations publiques tenues dans 15 régions administratives du Québec et de 16 tables de consultation thématiques panquébécoises, qui se sont déroulées à l'automne 1995 et à l'hiver 1996.

ÉcoSommet est né de la volonté de groupes environnementaux de poursuivre le virage amorcé par le Sommet de Rio. Ses objectifs sont de mettre en valeur des réussites environnementales, de promouvoir de nouveaux projets, d'identifier des domaines d'action prioritaire et d'élaborer un plan d'action pour la prochaine décennie en matière de développement durable pour le Québec.

## 9.2 Projets en milieu hydrique assujettis à la procédure d'évaluation environnementale

Le tableau 9.1 présente les projets en milieu hydrique de la région assujettis à la procédure d'évaluation environnementale, en indiquant l'étape de la procédure à laquelle ils sont rendus.

**Tableau 9.1 : Projets en milieu hydrique assujettis à la procédure d'évaluation environnementale dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue**

Nom du projet	Description sommaire	Étape de la procédure (janvier 2000)
Centrale Tabaret par Hydro-Québec	Construction d'une centrale hydro-électrique de 130 MW entre les lacs Kipawa et Témiscamingue	Étude d'impact
Route 395 entre le pont Tancred et Preissac à Preissac par le ministère des Transports du Québec	Reconstruction de la route 395 entre le pont Tancred et Preissac nécessitant plusieurs remblais dans un lac	Étude d'impact (projet actuellement suspendu)
Dérivation partielle de la rivière Mégiscane à Senneterre par Hydro-Québec	Détournement partiel de la rivière Mégiscane vers le réservoir Gouin dans le but d'augmenter le pouvoir hydroélectrique de la rivière Saint-Maurice	Étude d'impact (projet actuellement suspendu)

## 9.3 Initiatives en gestion de rivières

Au 1<sup>er</sup> juin 1998, la région de l'Abitibi-Témiscamingue comptait un seul organisme de rivière. Les organismes de gestion de rivières sont composés de citoyens qui se sont regroupés en corporation, en association ou en comité et qui se sont donné des mandats de protection, de restauration ou

d'aménagement de leur rivière. Pour plus de précision sur le nom de l'organisme de rivière et son mandat, on peut consulter le tableau A.6 en annexe.



Dernière mise à jour : 2003-10-24

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |  
| [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |

Québec 

[© Gouvernement du Québec, 2002](#)

## Portrait régional de l'eau

### Abitibi-Témiscamingue (Région administrative 08)

#### Annexes :

Tableau A.1 : [Répertoire des barrages, de leur utilisation et des propriétaires](#)

Tableau A.2 : [Type d'alimentation en eau de consommation par MRC](#)

Tableau A.3 : [Gestion des eaux usées par réseau par MRC](#)

Tableau A.4 : [Portrait industriel par secteur d'activité](#)

Tableau A.5 : [Portrait agricole par MRC](#)

Tableau A.6 : [Renseignements administratifs sur les organismes de rivières](#)

#### Tableau A.1 : Répertoire des barrages, de leur utilisation et des propriétaires

##### Région de l'Abitibi-Témiscamingue (08)

Utilisation	Nombre de barrages	%
Agriculture	0	0
Contrôle des inondations	7	5,9
Étang	0	0
Faune	12	10,1
Hydroélectricité	32	26,9
Pisciculture	8	6,7
Prise d'eau	4	3,4
Régularisation	17	14,3
Réserve incendie	1	0,8
Site historique	0	0
Villégiature	16	13,4
Autres	22	18,5
Inconnue	0	0
<b>TOTAL DE LA RÉGION</b>	<b>119</b>	<b>100</b>
Type de propriétaire	Nombre de barrages	%
Entreprise privée (compagnie, PME, club, golf, séminaire)	30	25,2
Hydro-Québec	29	24,4
Municipal	2	1,7

<b>Privé</b> (individu et association de lacs)	9	7,6
<b>Public</b>	27	22,7
<b>Public - Ministère de l'Environnement</b>	1	0,8
<b>Orphelin</b>	21	17,6
<b>TOTAL DE LA RÉGION</b>	<b>119</b>	<b>100</b>

**Référence** : Données préliminaires obtenues d'un inventaire de terrain réalisé par le ministère de l'Environnement et de la Faune à l'été 1998 relevant les barrages d'une hauteur de un mètre et plus sur les cours d'eau naturels, Direction de l'hydraulique du ministère de l'Environnement du Québec.



**Tableau A.2 : Type d'alimentation en eau de consommation par MRC**

Région de l'Abitibi-Témiscamingue (08)

MRC (code)	RÉSEAUX D'EAU POTABLE <sup>1</sup>			TYPE D'ALIMENTATION EN EAU <sup>2,3</sup>					
	Nombre de municipalités desservies par réseau (population)	Nombre de réseaux		Eau de surface		Eau souterraine			
		Total	Avec traitement	Population	%	Réseau		Puits individuel	
						Population	%	Population	%
<b>Abitibi (88)</b>	5 (11 064)	5	1	0	0,0	11 064	45,1	13 444	54,9
<b>Abitibi-Ouest (87)</b>	11 (13 752)	11	3	2 056	8,8	11 696	49,9	9 700	41,3
<b>Rouyn-Noranda (86)</b>	5 (33 141)	5	1	29 774	69,8	3 367	7,9	9 490	22,3
<b>Témiscamingue (85)</b>	14 (11 541)	14	4	3 729	21,6	7 812	45,3	5 708	33,1
<b>Vallée-de-l'Or (89)</b>	6 (35 878)	7	2	4 670	10,9	31 208	72,4	7 208	16,7
<b>TOTAL DE LA RÉGION</b>	<b>41 (105 376)</b>	<b>42</b>	<b>11</b>	<b>40 229</b>	<b>26,6</b>	<b>65 147</b>	<b>43,2</b>	<b>45 550</b>	<b>30,2</b>

1. Exclut les réseaux privés, les institutions et les entreprises ainsi que les équipements individuels.
2. Exclut les réseaux privés, les institutions et les entreprises.
3. La population des MRC et de la région servant au calcul exclut celle des territoires non organisés et des réserves autochtones.

**Source** : Système informatisé sur l'eau potable municipale du ministère de l'Environnement du Québec (données d'avril 2000).



**Tableau A.3 : Gestion des eaux usées par réseau par MRC**

Région de l'Abitibi-Témiscamingue (08)

MRC (code)	Nombre de municipalités avec réseau d'égouts	Population raccordée		Population raccordée qui traitait ses eaux le 31-12-99 <sup>2</sup>		Investissements (PAEQ et PADEM) <sup>3</sup>
		Population	% <sup>1</sup>	Population	%	
<b>Abitibi (88)</b>	8	16 596	68	14 357	87	25 668 434 \$
<b>Abitibi-Ouest (87)</b>	13	15 316	65	12 588	82	30 845 663 \$
<b>Rouyn-Noranda (86)</b>	6	32 906	77	31 875	97	51 913 184 \$
<b>Témiscamingue (85)</b>	16	12 145	70	9 874	81	24 104 255 \$
<b>Vallée-de-l'Or (89)</b>	6	31 789	74	31 420	99	43 255 235 \$
<b>TOTAL DE LA RÉGION</b>	<b>49</b>	<b>108 752</b>	<b>72</b>	<b>100 114</b>	<b>92</b>	<b>175 786 771 \$</b>

1. La population des MRC et de la région servant au calcul du pourcentage exclut celle des territoires non organisés et des réserves autochtones.
2. Stations en rodage et en exploitation au 31-12-99.
3. PAEQ : Programme d'assainissement des eaux du Québec.  
PADEM : Programme d'assainissement des eaux municipales.

**Référence** : Banque du ministère des Affaires municipales et de la Métropole, 31-12-99.



## Tableau A.4 : Portrait industriel par secteur d'activité

### Région de l'Abitibi-Témiscamingue (08)

#### Nombre d'industries qui ont des rejets d'eaux usées significatifs<sup>1</sup> et taux d'assainissement en 1995 (%)<sup>2</sup>

##### - Répartition selon les secteurs industriels et la taille des entreprises -

SECTEUR	Grandes entreprises (> 250 e)	Moyennes entreprises (50 à 249 e)	Petites entreprises (< 50)	TOTAL
Pâtes et papiers	1 (100 %)	2 <sup>3</sup> (100 %)	0	3 <sup>3</sup> (100 %)
Métallurgie primaire	1 (100 %)	0	0	1 (100 %)
Chimie	0	0	2 (50 %)	2 (50 %)
Transformation du métal	0	2 (0 %)	2 (0 %)	4 (0 %)
Agroalimentaire	0	2 (0 %)	9 (33 %)	11 (27 %)
Textile	0	0	1 (0 %)	1 (0 %)
Transformation du bois <sup>4</sup>	1 (100 %)	11 (36 %)	1 (0 %)	13 (38 %)
Industries diverses	0	0	2 (50 %)	2 (50 %)
<b>TOTAL</b>	<b>3 (100 %)</b>	<b>17 (35 %)</b>	<b>17 (29 %)</b>	<b>37</b>

##### - Répartition selon le lieu de rejet des eaux usées et la taille des entreprises -

LIEU DE REJET	Grandes entreprises (> 250 e)	Moyennes entreprises (50 à 249 e)	Petites entreprises (< 50 e)	TOTAL
<b>Réseau d'égouts municipal</b>	0	10 (30 %)	9 (44 %)	19 <sup>5</sup> (37 %)

<b>Environnement</b> (dans les eaux de surface)	3 (100 %)	4 (75 %)	2 (50 %)	9 (78 %)
<b>Environnement</b> (installations septiques)	0	3 (0 %)	6 (0 %)	9 (0 %)
<b>TOTAL</b>	<b>3 (100 %)</b>	<b>17 (35 %)</b>	<b>17 (29 %)</b>	<b>37</b>

1. Industries qui ont des REJETS D'EAUX USÉES SIGNIFICATIFS = industries qui génèrent des eaux usées susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'environnement (de façon directe ou indirecte) si elles ne sont pas adéquatement traitées.
2. Pourcentage d'entreprises qui ont terminé leurs travaux d'assainissement (ou qui sont en train de les réaliser) par rapport au nombre total d'entreprises de la classe. Les travaux consistent généralement en l'installation de systèmes de prétraitement pour les entreprises raccordées à un réseau d'égouts municipal (le traitement étant complété à la station d'épuration municipale) ou de systèmes de traitement complet pour celles qui déversent leurs effluents dans l'environnement.
3. Après 1995, une de ces entreprises a été rattachée à une autre fabrique de pâtes et papiers, pour un grand total de deux fabriques.
4. Dans l'inventaire de 1995, ce secteur n'a pas été évalué en détail.
5. Les eaux usées de 11 de ces 19 entreprises étaient traitées dans une station d'épuration municipale en service en 1995.

**Référence** : Adapté de « 25 ans d'assainissement des eaux usées industrielles au Québec : un bilan », Ministère de l'Environnement, 1999.



## Tableau A.5 : Portrait agricole par MRC

### Région de l'Abitibi-Témiscamingue (08)

MRC (code)	Superficie des fermes par MRC %	Nombre de fermes	Cheptel (nombre d'animaux)				Superficie (km <sup>2</sup> )				
			volailles	bovins	porcins	ovins	cultivée et drainée	irriguée	engrais chimiques	épandage de fumier <sup>1</sup>	herbicides, insecticides ou fongicides <sup>2</sup>
<b>Abitibi (88)</b>	5,4	202	1 211	10 577	155	1 372	173,42	n.d.	28,71	28,71	0,13
<b>Abitibi-Ouest (87)</b>	16,8	238	318	18 345	n.d.	1 394	236,19	0,09	67,85	67,85	6,51
<b>Vallée-de-l'Or (89)</b>	0,3	49	166 798	2 860	n.d.	n.d.	32,05	n.d.	9,59	9,59	n.d.
<b>Rouyn-Noranda (86)</b>	2,2	81	205	4 099	n.d.	n.d.	59,29	n.d.	4,76	4,76	1,42
<b>Témiscamingue (85)</b>	3,6	322	1 514	20 116	1 887	5 818	302,58	0,57	75,59	75,59	48,75
<b>TOTAL DE LA RÉGION</b>	<b>3,0</b>	<b>892</b>	<b>170 046</b>	<b>55 997</b>	<b>2 042</b>	<b>8 584</b>	<b>804</b>	<b>1</b>	<b>187</b>	<b>187</b>	<b>57</b>

1. La même terre peut faire l'objet d'épandage de fumier par différentes méthodes (épandage de fumier solide, épandage à l'aide d'un système d'irrigation, épandage de fumier liquide en surface, par injection ou les deux); par conséquent, sa superficie est comptabilisée autant de fois qu'il y a de méthodes utilisées.
2. La même terre peut faire l'objet d'application d'herbicides, d'insecticides et de fongicides; par conséquent, sa superficie est comptabilisée autant de fois qu'il y a utilisation de ces types de produits.

n.d. : non disponible.

### Références :

- a. *Profil agricole du Québec*, Statistique Canada, juillet 1997 (données de 1996).
- b. *Répertoire des municipalités du Québec*, 1998.

**Tableau A.6 : Renseignements administratifs sur les organismes de rivières****Région de l'Abitibi-Témiscamingue (08)**

Nom de la rivière	Nom de l'organisme	Adresse	Mandat de l'organisme
<b>Harricana</b>	Société de mise en valeur du bassin de l'Harricana inc.	313, Route 111 Sud Saint-Marc-de-Figuery (Québec) G0Y 1J0	Sensibilisation des riverains, mesures de freinage de l'érosion des berges et développement récréotouristique pour la navigation de plaisance.

**Source** : Ministère de l'Environnement, 1<sup>er</sup> juin 1998.



Dernière mise à jour : 2003-10-24

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |  
 | [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |

**Québec** 

© [Gouvernement du Québec, 2002](#)